



Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre du mandat d'initiative :

Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois

25 juillet 2019



Table des matières

Présentation de l'Union paysanne	4
Préambule.....	5
Résumé des recommandations.....	6
1- Préserver la souveraineté du producteur.....	7
2- Assurer la transparence et l'indépendance de la recherche et des agronomes.....	8
3- Écoconditionnalité.....	9
4- Formation, recherche et connaissances alimentaires.....	10
5- Impact sur la santé des sols, des sources d'eau et des humains.....	11
6- Transition vers le bio	12



Présentation de l'Union paysanne

Mission

C'est en 2001, en réaction à l'arrivée des mégapaorcheries au Québec, que l'Union paysanne a été fondé. D'abord constitué en syndicat agricole, avec l'objectif clair de faire tomber le monopole syndical en agriculture, l'Union paysanne s'est transformé en organisme à but non lucratif en 2016.

La mission de l'Union paysanne est de regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux et celles qui sont en faveur d'une agriculture paysanne et de la souveraineté alimentaire. Comme association agricole et citoyenne elle intercède auprès des autorités, des médias et de l'opinion publique pour défendre les intérêts des paysans et des artisans de la Terre à la Table. Ses membres sont majoritairement des agriculteurs mais elle donne également une place aux citoyens soucieux de s'impliquer en faveur d'une agriculture et d'une alimentation à échelle humaine.

L'Union paysanne «préconise» une agriculture axée, d'une part sur la souveraineté alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux.

Valeurs : « Autonomie, démocratie, justice et solidarité... »

Le libre-échange, des politiques agricoles axées sur un modèle unique et le monopole syndical ont fragilisé et désolidarisé les agriculteurs. Ça doit changer. C'est au cœur de ses réalités que nous avons puisé les valeurs qui animent notre organisation.

Autonomie : L'autonomie est une valeur centrale des agriculteurs. Ils sont: chefs d'entreprises, créateurs, travaillant chaque jour avec le vivant. Aucune journée n'est identique car ils se soumettent aux éléments de la nature comme ceux d'être humains ont à le faire. En ce sens leur association doit soutenir leur autonomie et non s'y substituer.

Démocratie : À l'Union paysanne, la démocratie s'exerce par la base...un point c'est tout!

Engagement : Demain ne sera meilleur qu'à condition de s'engager. S'engager sur sa ferme et dans son organisation afin de développer un futur meilleur pour nous, et pour la population que nous nourrissons. La disparition d'une seule ferme doit devenir intolérable et pour changer ce futur...il faut s'engager au présent!

Solidarité : L'agriculture d'ici, l'agriculture de là-bas. Depuis longtemps on fait jouer les agriculteurs du globe les uns contre les autres. Il nous faut réaliser que nos luttes sont globales et que seule la solidarité autour des enjeux d'ici et d'ailleurs nous garantira de meilleures conditions de vies à la ferme et sur nos tables.



Préambule

L'Union paysanne est d'avis que le débat sur les pesticides dépasse largement la simple question agricole. Les impacts au niveau de la santé humaine ainsi que sur la faune et la flore, la biodiversité, notre environnement, la dépendance des agriculteurs face à l'industrie, toutes ces raisons nous incitent à suggérer une stratégie en vue d'une forte réduction, voire d'une élimination graduelle de l'usage des pesticides. Outre les impacts mentionnés précédemment, nous sommes convaincus du potentiel économique d'une agriculture exempte de pesticides de synthèse, dans un contexte de concurrence avec des produits qui n'en sont pas exempts, autant sur notre propre territoire qu'à l'étranger.

Nous insistons sur le fait que les agriculteurs ne doivent pas être considérés comme une cible dans cet enjeu. Tout le système mis en place exerce une énorme pression favorisant l'usage de pesticides : recherche, formation, financement axé sur les monocultures, etc.

Étant donné que 90% des pesticides vendus au Québec sont pour un usage agricole, c'est dans ce domaine que l'on doit prioritairement agir. L'Union paysanne milite pour un changement total de paradigme afin que l'agriculture québécoise devienne agroécologique et axée sur la souveraineté alimentaire des communautés.



Résumé des recommandations

Nous reconnaissons que le changement de paradigme doit se faire de façon progressive et sans mettre les agriculteurs-trices au banc des accusés-es. Toutefois, ce changement est souhaité par la société civile et doit donc être mis en place par les autorités gouvernementales.

Voici **nos principales recommandations** :

- 1. Que le Québec se dote d'une Politique agricole visant un changement de paradigme en agriculture en cessant de subventionner au volume de production mais plutôt en appuyant les services rendus à l'environnement;**
- 2. Que le gouvernement du Québec donne le moyen aux consommateurs-trices de savoir ce qu'ils-elles mangent en rendant l'étiquetage des OGM obligatoire et en instaurant une certification paysanne;**
- 3. Que le gouvernement du Québec taxe fortement l'achat des pesticides, rembourse la certification biologique et se dote de programmes d'accompagnement des agriculteurs-trices pour une transition vers le bio ;**
- 4. Que le gouvernement du Québec offre un service-conseil agronomique indépendant et gratuit aux agriculteurs-trices ;**
- 5. Que le gouvernement du Québec s'assurer de l'indépendance et de la transparence des études et de la recherche en agriculture financée par des fonds publics.**



Voici nos propositions

1- Préserver l'autonomie des producteurs-trices

Considérant :

- Les producteurs-trices agricoles sont vulnérables à la hausse du prix du pétrole : 11 % du budget des fermes va à l'achat d'intrants fossiles (carburant : 5,6 %) ou de produits dérivés de combustibles fossiles (engrais et pesticides : 5,0 %), et donc que chaque hausse d'un cent du prix du pétrole à la pompe représente une dépense supplémentaire d'environ 3,8 millions \$ pour l'agriculture québécoise¹ ;
- L'agriculture dépendante des pesticides est intrinsèquement reliée aux monocultures, est mécanisée et est souvent reliée à la culture de plantes OGM, par exemple pour l'application de *Roundup*;
- Le marché des pesticides, directement relié à celui des engrais chimiques, est essentiellement contrôlé par deux multinationales: Bayer et Syngenta. Cette concentration crée un contexte dangereux, par des chaînes d'intégration fragiles et détermine beaucoup trop les possibilités offertes aux agriculteurs-trices;
- L'agriculture axée sur l'importation et l'exportation nous rend vulnérables face aux aléas économiques et politiques des marchés internationaux. Les récents événements concernant la vente de porc et de canola en Chine ainsi que le blé en Italie sont des signaux d'alerte importants. Dans un contexte où la demande mondiale tend à se transformer et à exiger de meilleurs standards de production, l'agriculture québécoise, dans son état actuel, reste largement vulnérable à ces changements;
- L'agriculture industrielle n'est pas nécessairement plus productive et rentable que l'agriculture de proximité. Plusieurs études ont démontré que le taux de productivité est inversement proportionnel à la taille des surfaces cultivées² ;
- Il ne reste que 28 000 fermes au Québec et nous en avons perdu 100 000 depuis les années 60 et ce, au détriment de la vitalité des milieux ruraux³;
- Dans un contexte de libre échange et en concurrence avec des produits souvent moins chers, le Québec a tout intérêt à miser sur une production répondant mieux aux demandes des consommateurs-trices, donc exempts de pesticides.

1 Équiterre, Réduire la dépendance du secteur agricole québécois aux énergies fossiles, http://www.equiterre.org/sites/fichiers/equiterre_rapport_agriculture_et_energies_fossiles.pdf

2 Jean-Martin Aussant en fait la démonstration dans son livre *Le jardinier maraicher*

3 Statistiques Canada, <https://www.statcan.gc.ca/fra/ra2016>

Recommandations :

1. Que le gouvernement du Québec cesse de subventionner les entreprises qui développent et vendent des pesticides et des produits transgéniques, et ce, même via des fonds de recherche;
2. Rendre illégale la vente de semences enrobées, ou du moins, fortement taxer ces semences afin de décourager leur achat;
3. Appliquer le principe de pollueur-payeur en taxant fortement les pesticides. Les revenus tirés de cette taxe devraient servir à financer un programme de transition vers la culture biologique et le coût de la certification biologique, souvent trop important pour les petits producteurs-trices.

2- Assurer la transparence et l'indépendance de la recherche et des agronomes

Considérant :

- L'importante présence de lobbyistes issus de l'industrie des pesticides à l'Assemblée nationale ainsi qu'au sein des groupes de recherches en agriculture;
- Le mode de rémunération de certains agronomes liés à l'industrie;
- Le congédiement de Louis Robert, agronome du Mapaq ayant dénoncé l'ingérence de l'industrie des pesticides dans la recherche en grande partie financée par le public;
- La vision commerciale de la recherche, préconisée par l'industrie, qui entre en conflit avec la vision agroenvironnementale du Mapaq⁴.

Recommandations

4. Que le gouvernement du Québec, par le biais des clubs conseil en agroenvironnement ou du MAPAQ, offre un service-conseil agronomique indépendant et gratuit aux agriculteurs-trices ;
5. Que tout l'argent public dédié à la recherche en agriculture soit dédié à des fonds 100% indépendants de l'industrie ;
6. Que ces montants et que les résultats de recherches soient transparents et accessibles au grand public ;
7. Que les agronomes qualifiés pour prescrire une application de pesticides soient non liés, c'est-à-dire sans que sa rémunération provienne d'entreprise ou d'activités liées à la vente ou à la production des pesticides ;
8. Que la recherche soit dédiée à une stratégie globale pour sortir le Québec de sa dépendance envers les pesticides.

4 Radio-Canada, mardi 7 mai 2019, <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1168168/congediement-louis-robert-lanceur-alerte-mapaq-coulisses-pesticides-cerom>

3- Écoconditionnalité

Considérant:

- La perte de biodiversité, la présence de pesticides dans tous les cours d'eau du Québec et l'érosion des sols, conséquences d'un système agricole industriel;
- Les subventions agricoles, principalement accordées selon le volume de production, qui favorisent l'industrialisation et la spécialisation des fermes, et ce, au détriment des plus petites fermes diversifiées et écoresponsables;
- Que bon nombre de producteurs-trices agricoles, soit près de la moitié des fermes du Québec, n'ont jamais reçu de soutien financier de l'État malgré la grande qualité de leurs pratiques et de leur apport à la société québécoise;
- Que les règles de la CPTAQ incitent à l'accroissement de la taille des fermes et donc à leur spécialisation.

Recommandations

9. Que le Québec se dote d'une Politique agricole en accord avec les demandes de la société civile, notamment en lui attribuant les objectifs suivants :
 - Nourrir notre population en quantité et en qualité;
 - Exiger une place prépondérante aux aliments produits localement;
 - Protéger les ressources nécessaires à la production agricole (eau, sols, air, conditions des travailleurs, biodiversité...);
 - Occuper le territoire de façon décentralisée.
10. Que ces objectifs soient évalués de manière périodique par des critères mesurables afin de corriger les problèmes en cours de route. La transparence et la disponibilité de ces évaluations devrait aussi être primordiale⁵;
11. Que cette politique se déploie dans une perspective agro-géographique et qu'elle reflète une volonté de ré-organiser l'occupation du territoire. Cette occupation devrait viser une forte décentralisation de la production agricole mais aussi de l'habitation en général afin de permettre la création de circuits courts potentiellement organisés autour des municipalités;
12. Que cette Politique agricole reconnaisse les services à l'environnement rendus par les producteurs-trices agricoles en leur accordant un soutien financier;

5 Voir le projet de Politique agricole de l'Union paysanne, en annexe.

13. Revoir le système de financement de l'agriculture et graduellement abolir le principe de financement selon le volume de production, qui profite aux plus grosses fermes, pour mettre en place un système de contrat de services. En gros, l'argent public devrait être versé selon des exigences de protection des ressources⁶.

⁶ Voir le Contrat vert de l'Union paysanne, en annexe.

4- Formation, recherche et connaissances alimentaires

Considérant :

- La perte de diversité des cultivars et l'accaparement des semences par l'industrie;
- La grande disponibilité et le faible coût des semences enrobées de pesticides;
- L'uniformisation des pratiques et la faible connaissance des alternatives agroécologiques;
- L'industrialisation de la production biologique et ce, au dépend des productions plus diversifiées et locales;
- Le manque de transparence concernant la présence d'OGM dans les aliments.

Recommandations

14. Financer la recherche sur les cultivars résistants et la réintégration des semences ancestrales;
15. Intégrer à tous les programmes de formation en lien avec l'agriculture des informations sur les pratiques agroécologiques, telles que l'utilisation d'engrais verts, la rotation des cultures, les prairies permanentes, les marais filtrants, etc. ;
16. Instaurer une certification «paysanne» attestant le caractère écologique de la production;
17. Instaurer l'étiquette obligatoire des OGM et afficher la présence de pesticides dans les aliments.

5- Impact sur la santé des sols, des sources d'eau et des humains

Considérant :

- Les nombreuses recherches attestant du lien entre l'application des néonicotinoïdes et la mortalité des pollinisateurs;
- La présence de pesticides dans tous les cours d'eau du Québec, ainsi que dans l'eau potable;
- L'érosion généralisée des sols du Québec;
- L'urgence climatique;
- Les risques pour la santé humaine dont la science fait de plus en plus état : Parkinson, autisme, baisse du taux de fertilité, affectation du système immunitaire, problèmes de peau et autres⁷.

Recommandations

18. Changer le paradigme de l'agriculture en axant désormais sur la production agroécologique et des objectifs de souveraineté alimentaire ;
19. Obliger les institutions publiques servant à manger aux personnes les plus vulnérables à servir des produits biologiques dans une certaine proportion (par exemple 25%), notamment les Centres de la petite enfance, les écoles, et les foyers pour personnes âgées ;
20. Hausser les seuils de production hors quota afin de desservir les petites localités en produits locaux ;
21. Intégrer la réduction des pesticides vendus et utilisés dans le plan phytosanitaire 2011-2021 et pas seulement viser une réduction des risques associés aux pesticides;
22. Limiter le rôle des représentants de l'industrie agrochimique dans la planification et la production de l'agriculture québécoise;
23. Documenter l'impact des pesticides et des engrais de synthèse sur la santé des sols;
24. Interdire les néonicotinoïdes et les pesticides à base de glyphosate.

⁷ Priscilla Gareau, Les pesticides au Québec : état de la situation, août 1998, <http://meteopolitique.com/fiches/eau/pollution/Revue/pollution/a017.pdf>

6- Transition vers le bio

Considérant :

- Les nombreux risques pour la santé et pour l'environnement reliés à l'utilisation des pesticides ;
- La demande sans cesse croissante pour des produits biologiques et «paysans», c'est-à-dire produits à échelle humaine et de manière respectueuse des écosystèmes ;
- Les nombreux obstacles à la certifications biologiques, notamment le manque de connaissances des producteurs-trices, la lourdeur administrative et les coûts reliés à la certification biologique ;

Recommandations

23. Instaurer des mesures de transition vers le bio et la diversification des fermes et viser beaucoup plus que simplement 4% de production biologique d'ici 2025, tel que mentionné dans la Politique bioalimentaire;
24. Accroître l'accompagnement des producteurs-trices qui veulent entamer une transition vers le biologique;
25. Rembourser le coût de la certification biologique au producteurs-trices et ce, à même une taxe spéciale prélevée sur la vente de pesticides;
26. Demeurer vigilant et critique face à l'industrie lorsqu'elle cherche à diminuer les normes de certification biologique.